L'Association Etudiants et Recherche et le SNCS proposent à la discussion des étudiants-chercheurs en DEA et en thèse la plateforme suivante.

Ils souhaitent, qu'à l'initiative des jeunes chercheurs eux-mêmes, se tiennent des réunions permettant d'apporter toute suggestion utile à ce texte.

Ils proposeront un projet de lettre ouverte au Premier Ministre sur ces thèmes, amendés selon les réunions locales qui auront eu lieu.

Cette lettre, adaptée localement au besoin, pourrait être signée par chaque chercheur en thèse et au delà par les autres personnels de la recherche.

De plus, il conviendra d'envisager en temps utile les modalités d'expression sur ces problèmes, au moment où la préparation du budget rentrera dans une phase décisive, c'est à dire aux environs des mois de Mai et Juin.

Les sources de financement des études doctorales

1) Le nombre

- Compte-tenu du retard de la France dans le domaine de l'emploi scientifique comme dans celui de la formation par la recherche, il convient d'accroître considérablement le nombre de possibilités de financer la préparation d'une thèse.

- Des mesures immédiates sont à prendre d'urgence, tant pour faire face à l'afflux de candidats dans certains DEA (augmentation du nombre de bourses de DEA), que pour remédier à la situation actuelle où bon nombre de thésards n'ont pas de ressources financières (doublement le plus rapide possible du nombre d'allocations de recherche MRT).

- Un équilibre doit être trouvé dans la progression du nombre d'allocations MRT et de celui des autres modes de financement.

2) Le mode de distribution

- Une transparence et une démocratie plus grande doivent être mises en oeuvre dans les modes de distribution.

- La répartition entre disciplines, Universités et DEA, doit être effectuée après consultation d'instances scientifiques représentatives.

- Le nombre de bourses et d'allocations de DEA doit être annoncé suffisamment tôt, pour que les candidats puissent en tenir compte dans leur orientation.

3) La durée

- Il faut aligner la durée des allocations sur celle des thèses.

- Il faut toutefois laisser la possibilité de soutenir une thèse courte (DEA + 2 ans).

Le statut de l'étudiant-chercheur

4) La situation juridique et sociale

- En ce qui concerne les DEA, le montant des bourses doit être fortement augmenté, de manière à ne pas être inférieur au Revenu Minimal d'Insertion.

- Travailleurs en formation et participant à la production scientifique, les chercheurs en thèse doivent avoir une rémunération minimale correspondant aux allocations MRT et bénéficier du droit du travail et du droit social, quelle que soit la modalité ou l'organisme qui les paye :
    * allocations pour perte d'emploi.
    * cotisation retraite.
    * couverture sociale.

* congés, notamment de maternité.
* oeuvres sociales de l'organisme de tutelle (cantine, loisirs, etc).

- Pour les étudiants étrangers, les conventions d'échange doivent prévoir des garanties et rémunérations similaires aux allocations MRT.

- Il faut porter au même niveau le salaire minimum prévu par les allocations MRT, les contrats CIFRE ou les bourses BDI.

- En l'état actuel des choses, vu l'insuffisance du nombre d'allocations, nombre de jeunes chercheurs n'ont même pas de couverture sociale ou droit aux oeuvres sociales. Il convient de remédier d'urgence à cette situation.

- Enfin, le Service National doit pouvoir être reporté en fin de thèse.

5) La vie dans le laboratoire

- Un chercheur en thèse doit avoir les mêmes droits que les autres chercheurs du laboratoire, à savoir :

* être représenté dans les conseils de laboratoire, soit par la création d'un collége spécifique, soit, si l'équipe est peu nombreuse, en considérant les thésards comme électeurs et éligibles dans le collége "chercheurs".

* droit de publier les résultats de leurs travaux et de signer leurs articles, ce qui n'est pas encore le cas partout.

* droit d'accéder aux sources de documentation, de participer aux conférences, colloques ou congrès.

- Le secret ne doit être en aucun cas un obstacle à la soutenance de la thèse.

- La participation à l'enseignement doit se faire sur la base du volontariat, être rémunérée, s'effectuer dans le domaine de compétence de l'intéressé et, en tout état de cause, ne pas dépasser une demi-journée par semaine.

6) Le droit à la formation et à l'encadrement

- Afin que le choix de l'étudiant se déroule en toute connaissance de cause, une évaluation des laboratoires d'accueil devra être menée dans les domaines concernant la qualité de l'encadrement et du niveau scientifique.

- Le DEA ne doit pas dériver vers le DESS et devrait retrouver sa fonction initiale de préparation à la recherche.

- L'étudiant-chercheur doit évoluer dans un cadre destiné à l'acquisition des techniques de laboratoire en relation avec son sujet, ainsi qu'à sa démarche scientifique. Il doit pouvoir bénéficier de l'aide technique du personnel du laboratoire.

- Le thésard est un chercheur qui reçoit et suit une formation par la recherche au bout de laquelle ses travaux sont présentés sous la forme d'une thèse originale. Il doit être guidé par une personne compétente et disponible, impliquée dans le sujet de la thèse, afin de lui permettre d'acquérir le raisonnement scientifique et de développer son esprit critique.

- Il conviendrait de doter tout chercheur en thèse d'un "parrain", pris hors du laboratoire et chargé de s'assurer de la situation matérielle et scientifique de son filleul et de l'avancement de la thèse. En cas de nécessité, ce parrain devrait intervenir auprès du directeur de thèse, voire au-dessus s'il y a lieu.

- La thèse doit correspondre à une véritable formation. Les jeunes chercheurs ne doivent pas servir à pallier le manque d'ITA dans les laboratoires ou de main d'oeuvre pour des contrats purement "alimentaires".

- Il serait souhaitable d'instaurer dans toutes les formations doctorales des séminaires de formation où les jeunes thésards viendraient exposer l'état de leur recherche et pourraient se renseigner sur la vie du laboratoire et sur l'ensemble de la recherche qui y est menée.

7) Les débouchés

- Les formations post-doctorales doivent être encouragées et facilitées. Elles nécessitent un soutien financier corrélé au niveau de vie moyen du pays d'accueil.

- Le thésard doit être informé lors de son entrée au laboratoire des possibilités d'intégration au sein de son laboratoire ou celui d'autres organismes nationaux, ainsi que des débouchés industriels.

- Il faut programmer l'accroissement de l'emploi scientifique tant dans les organismes de recherche que dans l'enseignement supérieur et encourager l'embauche de personnes formées à la recherche dans le secteur industriel.

- Il convient que soit reconnue la qualification, que représente le doctorat, dans les niveaux et salaires d'embauche tant du secteur public que dans l'industrie (conventions collectives).

- Il semble nécessaire que l'Etat se réengage dans la recherche fondamentale sous la forme de politique de recrutement dans les grands organismes de recherche publics et dans les universités.

- La situation actuelle qui généralise un statut précaire pour les docteurs entre la soutenance de leur thèse et un éventuel recrutement dans un organisme de recherche est inadmissible. Le recrutement de plus en plus tardif (de 27 à 35 ans en moyenne selon les disciplines) est un véritable gâchis. L'augmentation du nombre de postes devrait permettre que l'embauche ait lieu dans la majorité des cas l'année suivant la soutenance.